

QU'EST-CE QUI EST ASSURÉ?

L'objet de l'assurance est la marchandise transportée ainsi que les effets personnels, y compris – dans la mesure où ceux-ci seraient nécessaires – les véhicules particuliers, motos, véhicules de sport aquatique privés ou semblables.

QUE COUVRE L'ASSURANCE ?

- DTV-Güter 2008 Couverture intégrale
- DTV-Güter 2008 Clause relative à la grève
- DTV-Güter 2008 Clause relative à la guerre (pour l'assurance des transports maritimes et aériens à l'étranger)
- DTV-Güter 2008 Clause relative à des instruments de guerre
- DTV-Güter 2008 Clause relative aux isotopes
- DTV-Güter 2008 Clause relative à la classification et à l'âge
- GDV Clause de sanction
- Conditions contractuelles de la police SCHUNCK mover-web

QUELLES VARIANTES DE COUVERTURE EXISTE-T-IL?

- Couverture intégrale: DTV-Güter 2008 - Couverture intégrale, y compris la clause de compensation (si le prix de remplacement d'objets neufs de même type et de même qualité au lieu de destination dépasse la valeur assurée, les assureurs dédommageront l'assuré d'une somme pouvant aller jusqu'à 25 % en plus de la valeur assurée initiale).

QU'EST-CE QUI N'EST PAS ASSURÉ ?

Outre les motifs d'exclusion des DTV-Güter 2008, les assureurs ne dédommageront pas les sinistres:

- Dommages découlant de la qualité de la marchandise transportée ou de son état défectueux, par ex. les dissolutions de colle, un brunissage qui se fissure ou devient invisible, l'endommagement de meubles capitonnés par des marchandises gâtées, la prise d'odeurs, l'altération intérieure, la casse de fils et l'écoulement de fluides, à moins que ceux-ci résultent d'un événement assuré par la couverture limitée du DTV-Güter 2008.
- Les dysfonctionnements mécaniques, électriques ou électroniques, à moins que ceux-ci soient la conséquence directe d'un dommage physique extérieur.
- La casse, les points de pression, griffures, éraflures et ébréchages des/sur les objets emballés par le propriétaire/l'assuré.

QUAND PREND EFFET ET QUAND CESSE L'ASSURANCE?

La couverture prend effet à la prise en charge de la marchandise par l'entreprise de déménagement et cesse à sa livraison. Pour être assurés, les travaux de démontage, emballage, déballage, montage et assemblage doivent être réalisés par le personnel de l'entreprise de transport.

QUELLES RÉGLEMENTATIONS SUR LES VALEURS ASSURÉES EXISTE-T-IL?

- Valeur à neuf
La valeur assurée correspond au prix de remplacement d'objets neufs de même type et de même qualité au lieu d'expédition. Aucune déduction pour ancienneté et usure ne sera appliquée.
- Montant de l'assurance: EUR 250.000,00, maximum jusqu'à concurrence de la valeur de votre marchandise.
- La valeur affective ne peut être assurée dans les deux cas.

À COMBIEN S'ÉLÈVE LA FRANCHISE ?

En principe, aucune franchise n'est convenue. Une franchise de EUR 100,00 par sinistre ne s'applique uniquement aux véhicules particuliers, motos et véhicules de sport aquatique.

OÙ S'APPLIQUE LA COUVERTURE D'ASSURANCE ?

La couverture d'assurance s'applique dans le monde entier.